

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	62 (1933)
Heft:	13
Rubrik:	Semaine Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des problèmes dont la réponse à chercher fait presque toujours, dans la pratique, l'objet d'un contrat ou se trouve fixée par les conditions du marché, comme, par exemple, la date d'une échéance, le temps d'un placement, la valeur nominale d'un titre ? C'est une erreur de vouloir enseigner des notions qui constituent pour l'ouvrier, le paysan ou le simple artisan une érudition vite perdue et qui sont reprises en même temps, dès leur début, par ceux qui poursuivent leurs études. Je place dans ce genre beaucoup de théories de notre ancienne sixième série, comme aussi la racine carrée, l'intérêt composé, qu'il est plus moral de combattre que d'enseigner, le diviseur fixe qu'il faut laisser aux rentiers et des subtilités de titre et d'alliage bonnes pour les bijoutiers et les orfèvres. On n'a pu émettre que des désirs sur le prochain livre de sixième classe, puisqu'il n'existe pas encore, mais il faut se rappeler que, si quelques manuels intermédiaires peuvent avoir trop de matières, c'est parce que les derniers vont trop loin. Il serait aisément de prouver que ce ne sont pas là des idées trop personnelles et, du reste, l'opinion d'une partie du corps enseignant ne vaut pas moins qu'une série de références. Ces quelques remarques n'ont pas pour but de contester l'utilité du calcul, qui occupe certainement la première place, après la langue maternelle.

Le rédacteur du *Bulletin pédagogique*, que je remercie pour ses sages conseils et ses justes remarques, relève le qualificatif dans l'expression « style fleuri ». J'ignorais le sens que l'opinion et les littérateurs attachaient à ce terme. Pour mon compte, je le comprenais comme le contraire de la platitude, et par « style fleuri », j'entendais celui qui, à la clarté, la précision, l'usage du terme propre, unissait la grâce et l'harmonie. Je ne pensais pas à cette prose mièvre et sucrée, qui parle du doux chant des oiseaux et du suave parfum des fleurs, usitée par les romanciers vulgaires, pour la description du décor servant de cadre à la première rencontre de deux amoureux ; je ne pensais pas davantage à cette littérature empreinte d'un sentimentalisme trop aigu, qui inspire le dégoût de la vertu qu'elle veut célébrer. N'en est-il jamais ainsi pour le patriotisme et la piété par exemple ? Je ne voudrais faire à personne l'injure de demander une telle rédaction et j'espère que l'on ne me soupçonne pas d'y initier mes élèves. Disons, en terminant, que l'Ecole normale a le droit d'être plus exigeante que les autres établissements à l'égard des nouveaux élèves, parce que ceux-ci s'y présentent plus tard, après avoir séjourné plus longtemps à l'école primaire ou fréquenté déjà l'école secondaire.

Les contradicteurs sont d'accord sur le fond du problème ; s'il existe encore quelques divergences, appliquons-nous à concilier les différents points de vue dans la pratique, plutôt que d'en parler encore.

Telle est notre irrévocable conclusion.

M. Brunisholz.



Semaine Suisse

L'Association « Semaine suisse » organise cet automne, comme les années précédentes, un nouveau concours de composition dans les écoles.

Le sujet de cette année est *le bois des forêts suisses et son utilisation*.

Comme d'habitude, les élèves seront préparés à ce concours par leurs maîtres et maîtresses, plus spécialement pendant la durée de la « Semaine suisse ».

En collaboration avec les organisations forestières du pays, l'Association publiera une brochure rédigée et illustrée avec le plus grand soin ; cette brochure constituera une documentation de premier ordre et des plus intéressantes ; elle sera envoyée aux membres du corps enseignant.

La Direction de l'Instruction publique encourage vivement les autorités scolaires locales, les membres du corps enseignant et les élèves à s'intéresser à cette manifestation.

Le secrétariat de la « Semaine suisse », à Soleure, fournira tous les renseignements utiles concernant la préparation et l'exécution du concours.

FESTIVAL DU TIR FÉDÉRAL 1934

Appel aux chanteurs

La Commission du Festival va prochainement organiser l'étude des chœurs de l'importante partition *Mon pays*, œuvre nouvelle de MM. J. Bovet et P. Bondallaz, qui sera donnée à l'occasion du Tir fédéral de 1934.

A cet effet, elle adresse un pressant appel :

1^o aux sociétés de chant de la ville, chœurs d'hommes et chœurs mixtes des deux langues ;

2^o aux chanteurs et chanteuses habitant Fribourg et ne faisant pas partie des dites sociétés ;

3^o à Messieurs les membres du corps enseignant et à Messieurs les chanteurs des environs qui pourraient facilement se déplacer pour les répétitions et les représentations du Festival.

En outre, l'œuvre comprenant également des ballets, il est aussi fait appel à un certain nombre de jeunes gens et jeunes filles, de 14 à 20 ans, qui s'intéresseraient à l'étude de ces productions.

A tous, les auteurs et la Commission du Festival recommandent chaleureusement d'apporter leur concours dévoué et, — comme toujours — désintéressé, pour assurer le succès de cette manifestation artistique et patriotique qui constitue toujours le clou des réjouissances de notre grande fête nationale.

Les exécutants isolés désignés ci-dessus sont instamment priés d'annoncer leur participation, de préférence par écrit, à M. R. Steinauer, président de la Commission du Festival, 10, Avenue de la Gare, Fribourg, Tél. 9.52, au plus tôt.

Après leur inscription, tous les intéressés seront convoqués à une réunion générale au cours de laquelle l'œuvre sera d'abord présentée et commentée par les auteurs, puis on établira le plan de travail avec l'horaire général des répétitions.

Il n'est peut-être pas superflu d'insister vivement auprès des chanteurs des environs pour qu'ils veuillent bien apporter, de bonne grâce, leur collaboration à cette grande manifestation. Les sociétés de la ville, même avec la totalité de leurs membres, ne suffiront pas à cette tâche, étant donné que l'œuvre demande un effectif d'environ 400 choristes. On ne doit pas oublier, d'autre part, qu'un certain nombre de membres des sociétés seront occupés ailleurs et surtout dans les nombreux comités qui devront assurer la bonne marche de cette vaste entreprise que constitue le Tir fédéral de 1934.
